



Plus value ou pas, lors d'un apport immobilier en SAS

Par **maxime foulon**, le **17/10/2018** à **19:03**

Bonjour,

j'ai acheté il y a deux ans une maison 100000 euros par exemple et je veux créer aujourd'hui une SAS qui aura fonction de marchand de bien et dont je serai actionnaire majoritaire. Je veux lors de la création de cette SAS en même temps faire l'apport dans cette SAS de cette maison pour avoir du capital.

Cette maison vaut aujourd'hui 250 000 euros. Donc si je l'apporte lors de la création de la SAS au capital de la SAS, est ce que moi le particulier qui apporte cette maison que j'ai achetée il y a 2 ans 100000 euros et que j'apporte au capital pour une valeur de 2500000 euros (son vrai prix du marché aujourd'hui, pas de surestimation), est ce que je vais payer une plus value sur les 160 000 euros de différence, alors que c'est un apport lors de la création du SAS?

Voilà ma question.

Si quelqu'un pouvait m'éclairer s'il vous plait.

Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **17/10/2018** à **20:27**

Bonjour

Bien sûr, l'apport en nature d'un bien est considéré comme une opération réalisée à titre onéreux, parce que vous recevez une contrepartie (titres de sociétés).

Par **maxime foulon**, le **18/10/2018** à **12:35**

Merci pragma.